

MULTIRISQUES LOISIRS SANS MOTIF

Doit être souscrit impérativement SIMULTANEMENT à l'inscription au voyage

Contrat n° AX2018140

VOUS AVEZ BESOIN D'ASSISTANCE PENDANT VOTRE SÉJOUR

Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE à l'écoute 24 Heures sur 24 :

Tél. : +33 1 70 77 04 16

**En cas d'incident pendant votre séjour, il est impératif de contacter préalablement à toute intervention la Centrale d'Assistance de AXA ASSISTANCE.
Un numéro de dossier sera attribué qui seul justifiera une prise en charge des interventions**

***Pour déclarer vos sinistres Accident de voyage et Responsabilité Civile Voyageur
Vous devez contacter AXA ASSISTANCE
+33 1 70 77 04 16***

***Pour déclarer vos sinistres assurances Annulation, Départ et Retour Manqué,
Bagages, Retard de transport, Interruption de séjour, Voyage de remplacement***

Connectez-vous sur le site de PRESENCE ASSISTANCE TOURISME :

www.gestion.presenceassistance.com

- Complétez le champ « numéro de votre dossier voyage » avec le numéro de dossier figurant sur votre facture d'inscription.
- Complétez le champ « nom du voyageur principal » par vos noms et prénoms.
- Remplissez le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail mentionnant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces à fournir.

Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

***Pour toute information concernant le détail des garanties vous pouvez contacter
PRESENCE ASSISTANCE au 0825 002 970 du lundi au vendredi de 9H30 à 18H00***

TABLEAU DES GARANTIES

Frais d'Annulation de Voyage

	Plafond de garantie	Franchise
➤ Remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur du voyage pour toute cause aléatoire SANS MOTIF NI JUSTIFICATION	5 000 € par Assuré/ 30 000 € par évènement	30 % du montant du sinistre avec un minimum de 100 € par personne

Départ manqué – Retour manqué

	Plafond de garantie	Franchise
Indemnisation maximum en cas de départ ou retour manqué	Indemnité maximum : 1 000 € par personne, 10 000 € par évènement	Sans franchise

Assistance Rapatriement

	Plafond de garantie	Franchise
Rapatriement médical	Frais réels	
Prolongation de séjour à l'hôtel	150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées	
Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche de l'assuré	150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées	
Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours	Billet aller-retour 150 € par nuit avec un maximum de 10 nuitées	
Frais de rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels	
Frais funéraires	2 500 € par personne	
Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré	Billet retour simple	
Retour prématuré	Billet retour simple	
Frais médicaux à l'étranger	150 000 € par personne 1 000 000 € par évènement	150 € par personne (frais médicaux uniquement)
Remboursement des soins dentaires d'urgence	150 € par personne	
Assistance aux enfants mineurs	Billet aller-retour	
Frais de secours, recherche et sauvetage	4 500 € par personne 8 000 € par évènement	
Avance de fonds	1 500 € par personne	
Envoi de médicaments	Recherche et envoi	
Transmission de messages urgents	Frais réels	
Assistance juridique	5 000 € par personne	
Avance de la caution pénale	10 000 € par personne	
Maximum par évènement de la garantie assistance rapatriement	1 500 000 €	

Bagages

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré A/ Sur présentation de justificatif Ou B/ Non-présentation de justificatif	A/ 2 000 € par personne Plein par évènement : 10 000 € B/ 150 € forfaitaire par personne Plein par évènement : 750 €	A/ 45 € par dossier B / Sans franchise
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets de valeur	500 € par personne	50 € par personne
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets personnels	1 000 € par personne	50 € par personne
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison A/ Sur présentation de justificatifs d'achat Ou B/ Non-présentation de justificatifs d'achat	A/ 300 € par personne B/ 50 € forfaitaire par personne	24 heures
Frais de réfection des papiers d'identité	200 € par personne	Sans franchise

Interruption de Séjour

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement au prorata temporis	10 000 € par personne 100 000 € par évènement	Sans franchise

Voyage de Remplacement

	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement maximum voyage de remplacement	2 500 € par personne 25 000 € par évènement	Sans franchise

Accident de voyage

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré	15 000 € par personne Plein par évènement : 150 000 €	Incapacité inférieure ou égale à 10 %

Responsabilité Civile du Voyageur

	Plafond de garantie	Franchise
Domages corporels Domages matériels et immatériels	4 600 000 € par évènement 46 000 € par évènement	80 € par dossier

Retard de Transport

	Plafond de garantie	Franchise
Suite à retard à l'arrivée de l'avion, du train ou du bateau de plus de 4 heures	150 € par trajet et par personne Plein par évènement : 1 000 €	4 heures

Ce document est un résumé des garanties. Nous vous engageons à prendre connaissance des obligations et exclusions de ce contrat contenues dans le texte intégral disponible sur simple demande auprès de votre agence de voyages.